Alchot.

477

SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES
Direction
du Service Commercial
BUREAU 61-12
Section 14
N° 4.11.26
Tél. : 3667

Bruxelles, le 27 août 1957.

AVIS N° 60 C.

(Code 610 + 10.10 + 100.29)

VOYAGEURS.

BILLETS POUR OUVRIERS MINEURS (MN).

Les gares et services intéressés viennent d'être invités, par télégramme, à considérer comme nulles et non avenues, à dater du 20 août 1957, les dispositions prévues sous la rubrique C, page 3, de l'avis n° 56 C/10 F du 23 juillet 1957.

Le présent avis confirme cette information et rétablit les dispositions prévues à l'avis n° 60 C du 13 juin 1952, en ce qui concerne la délivrance de billets « MN », en échange de bons, aux enfants de 4 à 10 ans.

Pour le Directeur du Service Commercial,
L'Inspecteur Principal,
DE KIMPE.

B — 151380.8.57 (1200).